



Système de gestion des décisions des instances

**Intervention - Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Bureau du patrimoine / de la toponymie et de l'expertise**

<b>Numéro de dossier : 1084400014</b>		
<b>Unité responsable</b>	<b>administrative</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet</b>		Adopter un règlement autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1650, avenue Cedar (Hôpital général de Montréal) permettant l'aménagement du Centre universitaire de santé McGill (campus de la montagne), en vertu de l'article 89, paragraphe 5 de la Charte de la Ville de Montréal.

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**♦Commentaires**

Un projet de règlement de modification du Document complémentaire (D.C.) au Plan d'urbanisme visant à y introduire de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal est présentement en cours d'adoption et fera l'objet d'une consultation publique sous peu par l'Office de consultation publique de Montréal, conformément à la résolution CM08 0114 (voir sommaire décisionnel 1081183001). Les articles et annexes mentionnés plus bas font référence à ce projet de règlement.

Ce projet de modification traduit sous formes de règles et de critères plusieurs mesures de protection des patrimoines du mont Royal élaborées dans le cadre du projet de *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* . Ces règles et critères devront à terme être intégrés à la réglementation d'urbanisme des arrondissements.

Plusieurs de ces règles et critères s'appliqueront notamment à la propriété de l'Hôpital général de Montréal (HGM) :

- des critères d'analyse précis (cotes altimétriques de référence) pour les vues depuis la clairière dans le parc du Mont-Royal (au nord de l'HGM), depuis le parc du canal Lachine (Redpath) et depuis le bassin Peel (voir art. 5 et annexes 1, 2, 3, 4);
- des critères visant à limiter les surfaces minéralisées et à maximiser la couverture végétale lors d'un projet d'aménagement d'une cour (art. 10);
- l'interdiction de planter neuf espèces de végétaux envahissants (art. 10);
- des critères relatifs à la qualité d'intégration des équipements mécaniques ou autres construction hors toit (art. 11 et annexe 5);
- des critères relatifs à l'éclairage des bâtiments et des enseignes (art. 11).

De plus, comme la propriété de l'HGM n'était pas, à ce jour, visée par un règlement particulier adopté suite à une planification concertée de son développement, le projet de modification du D.C. prévoit que les dispositions suivantes s'y appliqueront plus particulièrement :

- des limites de hauteurs et de taux d'implantation équivalentes aux hauteurs et taux d'implantation actuels de l'institution (art. 8 et annexes 6 et 7);
- une règle permettant l'agrandissement du bâtiment, au-delà des hauteurs et taux d'implantation prescrits, à des fins limitées seulement (cage d'escalier ou d'ascenseur, puits mécanique,

espace technique, vestibule ou autre espace de nature semblable) (art. 9).

Dans la mesure où le projet de développement visé par le présent « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) » résulte d'une planification concertée et fait l'objet d'une consultation publique, le projet de modification du D.C. en cours d'étude pourra être ajusté avant son adoption en apportant des modifications :

- à l'annexe 6 intitulée «ANNEXE H: Les limites de hauteurs - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal»;
- à l'annexe 7 intitulée «ANNEXE I: Les taux d'implantation - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal»;
- à l'annexe 8 intitulée «ANNEXE J: Les propriétés visées»;
- à l'annexe 9 intitulée «ANNEXE K: Les milieux naturels et espaces verts protégés».

Numéro de certificat (ou note)

<b>Responsable de l'intervention</b> Claude DAUPHINAIS Architecte préposé à la planification <b>Tél. :</b> 872-2697 <b>Date:</b> 2008-02-28	<b>Endossé par:</b> Céline TOPP Directrice Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise Gilles Dufort Chef de division <b>Tél. :</b> 872-1863 <b>Date d'endossement:</b> 2008-02-28
---	---

Numéro de dossier :1084400014